PLUi de la communauté de communes
d'Entr'Allier Besbre et Loire

Plan de zonage
Trezelles

Zones U : Zones urbaines
- UA1 : Centres-historiques
- UA2 : Centres-historiques
- UA3 : Centres-historiques
- UB1 : Tissus relativement denses
- UB2 : Tissus relativement denses
- UB3 : Tissus relativement denses
- UC1 : Tissus pavillonaires
- UC2 : Tissus pavillonaires
- UX : Zones à vocation d'activité(s) économique(s)
- UL : Zones à vocation d'activité touristique(s) et de loisir(s)
- UE : Zones à vocation d'équipement(s)

Zones AU : Zones en extension de l'urbanisation
- 1AUa : Zone d'extension à vocation d'habitat dense
- 1AUb : Zone d'extension à vocation d'habitat moyennement dense
- 1AUx : Zone d'extension à vocation d'activités artisanales et industrielles
- 1AUe : Zone d'extension à vocation d'équipement(s)
- AUl : Zone d'extention à vocation d'activité touristique(s) et de loisir(s)
- 2AUb : Zone d'extension à vocation d'habitat soumises à modification du PLUi
- 2AUx : Zone d'extension à vocation d'activités artisanales et industrielles soumises à modification du PLUi

Zones naturelles et agricoles
- Zone N : Zone naturelle
- zone Nl : Zone naturelle de loisir et de tourisme
- Zone A : Zone agricole

Prescriptions linéaires et surfaciques
- Protections patrimoniales
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacements Réservés
- EVP : Espace Vert à Protéger
- Secteurs concernés par une Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Haies et alignements d'arbres remarquables à protéger
- Zones humides avérées (étude de terrain)
- Mares et plans d'eau à préserver

Fond de plan
- Routes principales
- Limites communales
- Bâti
- Parcelles
- Cimetière
- Cours d'eau

0 70 140 m